

LES TRIBULATIONS DE LA VIERGE MIRACULEUSE



AMIS DU CLOCHER
ET DU PATRIMOINE DE CAUX

PATRIMOINE
RELIGIEUX



Le 26 novembre 1883, par ordre du citoyen César Arnaud, maire de Caux, près de Pézenas, la statue de la Vierge, qui ornait la grande place depuis vingt-trois ans, a été descellée de son piédestal et enlevé ce matin au milieu d'une violente explosion d'indignation populaire, qui laisse à ce magistrat des nouvelles couches sociales tout l'odieux de cette triste opération. »

Le déboulonnage fit suffisamment de bruit dans le village pour que *Le Clairon*, éphémère quotidien royaliste et catholique, s'en fasse six jour plus tard l'écho. La presse régionale en fera plus longuement ses choux gras. Mais commençons par le commencement...

Nous sommes le 10 juin 1861. Constantin Rainaud, maire du village, expose à son conseil : « À la suite de la Mission qui vient d'avoir lieu dans la commune, une personne qui désirait de n'être pas connue avait fait don à M. le Missionnaire d'une somme de mille francs pour l'érection d'un monument à la Vierge dans l'enceinte de la commune ; que le don ne suffisant pas, une souscription avait été ouverte et produit la somme de neuf cent dix-neuf francs 10 centimes. Le succès de l'entreprise étant dès lors assuré sous le rapport de la dépense, M. le Curé¹ et M. le Missionnaire durent songer à l'emplacement le plus convenable pour l'érection du monument. » Ils proposèrent au maire soit « la petite promenade du quai », devant l'actuelle mairie, soit « la place espacieuse (sic) de l'ancien jeu de ballon qui, par les façades qui s'élèvent sur l'emplacement du mur d'enceinte vendu aux riverains, est appelé à devenir le quartier le plus gracieux du village. »

Le premier emplacement sera écarté par neuf voix contre



Le Clairon, 2 décembre 1883



La « petite promenade du quai », lieu de tous les divertissements publics, vers 1920



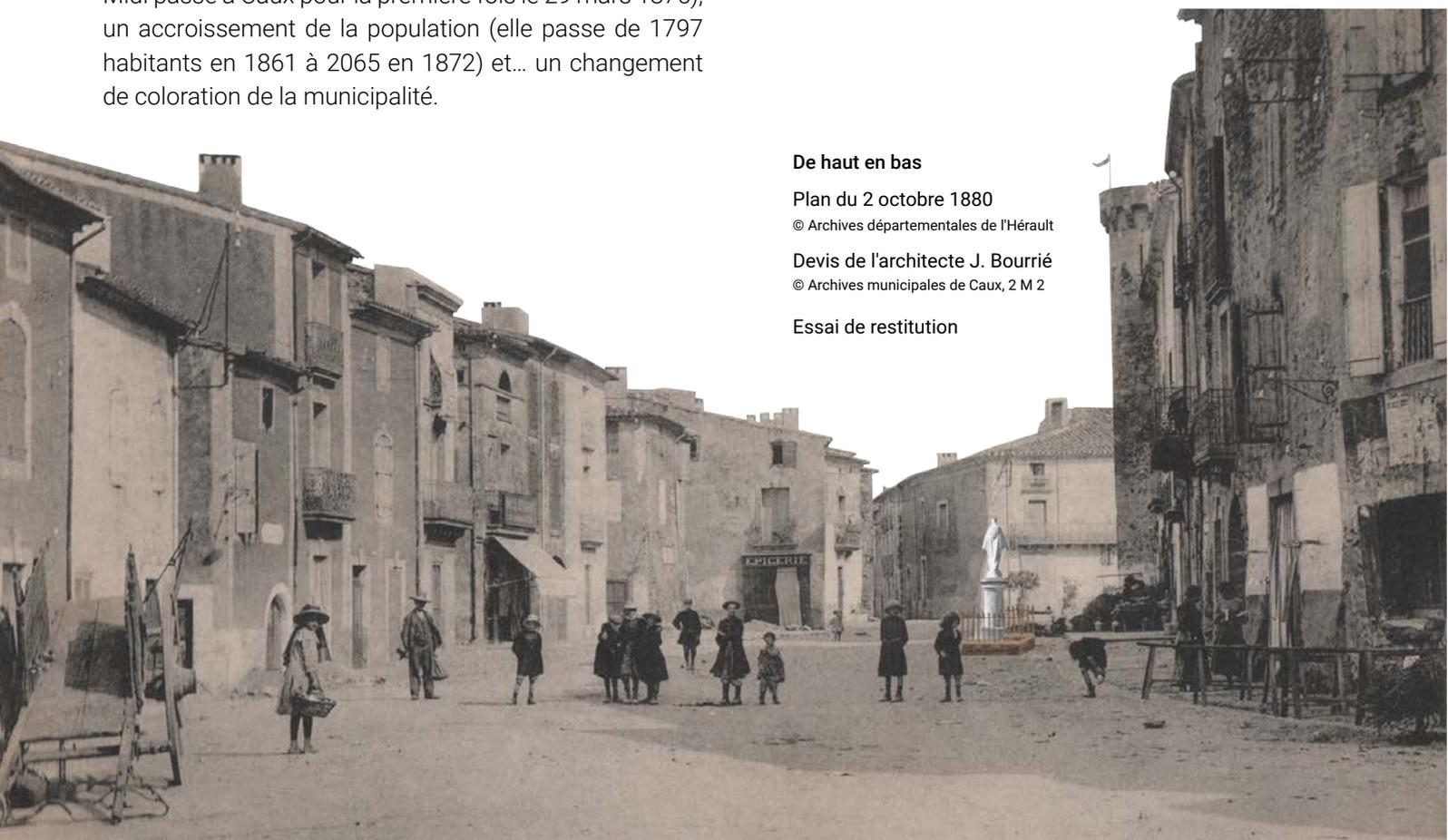
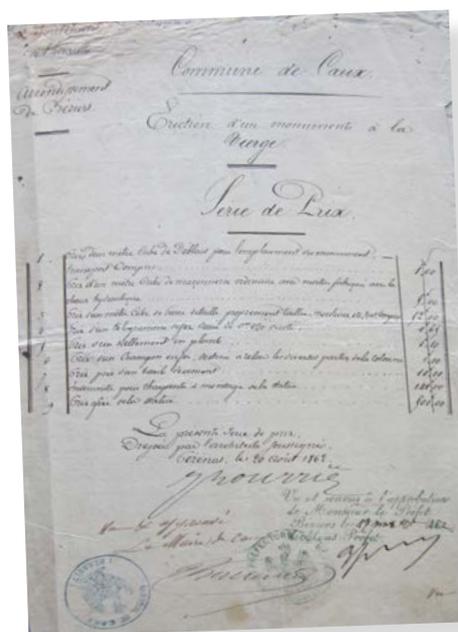
cinq car « la petite promenade du quai et la place qui est au-dessous ont été de tout temps le lieu de réunion des jeunes gens des deux sexes qui aiment passionnément se livrer à l'exercice de la danse, que là sont les cafés permanents, les bals en plein vent et, en temps de fêtes et de foire, les cafés chantants et généralement les divertissements publics de toute nature. » Un membre s'abstient de voter « parce qu'à son avis, l'emplacement de l'ancien jeu de ballon ne lui paraît pas encore assez éloigné des divertissements publics ». C'est là donc, sur cet espace qui « par la largeur n'offre aucun inconvénient pour les propriétaires des maisons riveraines ni pour la bonne viabilité » que sera érigée la statue. Un plan du 2 octobre 1880 et une mention du notaire Gaston Santy permettent de situer avec précision le lieu d'implantation, face à la maison de Jules Bousquet dit *Le Republicou* (actuel n° 24 de la place de la République).

Le devis établi par l'architecte de Pézenas J. Bourrié le 20 août 1862, approuvé le 26 octobre par la municipalité, sera visé le 17 novembre par le sous-préfet de Béziers. L'entrepreneur caussinard Jean Bousquet se charge des travaux dont la réception provisoire a lieu le 18 septembre 1863.

Le missionnaire et le curé de la paroisse ont choisi une représentation de la Vierge Miraculeuse apparue en 1830 dans la chapelle du couvent de la rue du Bac, à Paris. Couronnée, les bras écartés, les mains ouvertes, elle écrase de ses pieds nus le serpent tentateur, premier animal du long bestiaire de la Bible.

LE MONUMENT DE LA DISCORDE

Vingt années s'écoulent marquées par l'arrivée du chemin de fer (le train de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi passe à Caux pour la première fois le 29 mars 1875), un accroissement de la population (elle passe de 1797 habitants en 1861 à 2065 en 1872) et... un changement de coloration de la municipalité.



De haut en bas

Plan du 2 octobre 1880

© Archives départementales de l'Hérault

Devis de l'architecte J. Bourrié

© Archives municipales de Caux, 2 M 2

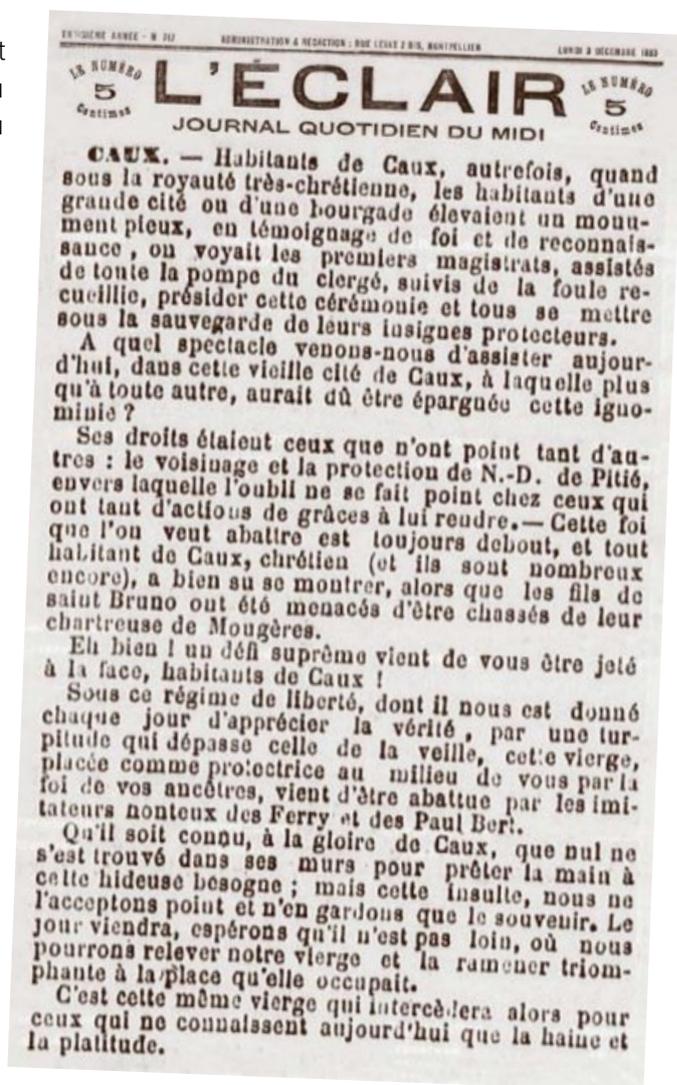
Essai de restitution

Au royaliste Constantin Rainaud², maire de 1848 à 1865, ont succédé Félix Guiraudou (1865-1870), Ernest Guiraudou (1871-1873) et Aristide Astruc (1873-1876). C'est alors au tour de César Arnaud, âgé de 42 ans, de prendre en main les rênes de la commune. Son père, consigne Élise Durand dans son précieux carnet, était « le porte-drapeau des royalistes et des cléricaux dans la commune de Caux ». Le fils sera bouffeur de curés. En juillet 1880, il adresse au prier de la chartreuse Notre-Dame de Mougères un arrêté interdisant de faire aucune procession sur le territoire de sa commune. Le document, d'après *l'Union nationale*, aurait été signé, sinon rédigé, « sur une table de café de village, et approuvé, toujours entre deux bocks, par le sous-préfet de Béziers nommé André³ ». L'anticléricalisme du premier magistrat de la commune trouve bientôt à s'illustrer d'une manière tonitruante.

Le 12 mai 1883, César Arnaud expose à son conseil que « la colonne de la Vierge encombre la voie publique et gêne la circulation ». Le conseil, à l'unanimité, vote l'enlèvement du monument. Par délibération du 7 juin, il est décidé que la colonne et la grille protectrice en fer seront retirées, la vierge sur son socle sera placée dans le cimetière, « au fond de l'allée principale, faisant face au village ». L'approbation préfectorale sera signée le 19 juillet.

C'est le lundi 26 novembre 1883 qu'est descendue de son piédestal la Vierge de la Mission. Une semaine plus tard, *L'Éclair* relate l'événement avec indignation. On ne pouvait en attendre moins d'un quotidien régional qui se distingue par ses prises de position catholiques et royalistes. « Cette vierge, placée comme protectrice au milieu de vous par la foi de vos ancêtres, vient d'être abattue par les imitateurs honteux des Ferry et des Paul Bert. [...] Le jour viendra, espérons qu'il n'est pas loin, où nous pourrons relever notre vierge et la ramener triomphalement à la place qu'elle occupait. C'est cette même vierge qui intercèdera alors pour ceux qui ne connaissent aujourd'hui que la haine et la platitude. » *Le Petit Méridional*, de son côté, insulte l'abbé Fanarié qui, du haut de sa chaire, n'a pas manqué de dénoncer un acte sacrilège. Mais que pèse ce « chef-d'œuvre de jargon de la Halle » dont l'un des auteurs, raille *L'Éclair*, est « un ancien commis qui, malgré ses nombreuses tentatives, n'a pu obtenir son diplôme de bachelier », et l'autre exerce « un modeste métier qui lui procure, paraît-il, de nombreux... loisirs ».

Le jeudi 6 décembre, le journal hausse encore le ton : « Les articles insérés dans *L'Éclair* ont le don, paraît-il, d'échauffer la bile de notre irascible despote. Ah ! qu'il était beau à voir le *beau* César, arpentant, samedi soir, d'un pas fébrile et saccadé, les dalles de son café favori ; la canne à la main, le visage pivoiné, les yeux injectés, la bouche écumante, se frisant convulsivement la moustache, il parlait à peu près en ces termes : Oui ! Ils voudraient me voir démettre, ils ne veulent pas de César pour maire ! Et bien ! Ils l'auront. Et aux prochaines élections je sortirai triomphant de l'urne avec une majorité écrasante !!! Et alors, ils me le paieront ces b... Eh ! non, citoyen César, malgré tout, il nous sied de vous conserver encore ; vous nous faites passer de si doux moments avec vos airs de charlatan ou de matamore. Citoyen César, la colonne de la Vierge que vous avez renversée vous écrasera, que dis-je, elle vous a déjà écrasé moralement. [...] Vous n'avez pas osé emprisonner dans un galetas de la mairie la statue de la Mère de Dieu ; les menaces de vos proches vous en ont empêché, et vous avez encouru la disgrâce de vos intimes conseillers. Et c'est sur vous qu'ils veulent faire peser la charge de la dépense, non prévue par eux, des 65 francs que vous avez payés pour faire porter et placer au cimetière l'image de notre Mère vénérée. Allez, citoyen César, vous n'êtes pas encore au bout de vos déboires ;



L'Éclair, lundi 3 décembre 1883

Nous Maire de la Commune de Caux,
Vu la délibération en conseil municipal y eue le
12 Mai dernier;

Vu la loi du 16 et celle du 24 Août 1790;

Attendu que la colonne de la vierge installée à l'ancien
jeu de ballon, entourée d'une grille, obstrue la voie publique,
gêne la circulation et peut devenir un danger pour les passants;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. - La colonne de la vierge installée à l'ancien
jeu de ballon et la grille protectrice en fer seront enlevées;

Art. 2. - La vierge sera placée au cimetière, sur son socle,
au fond de l'allée principale, faisant face au village.

Art. 3. - M^{le} le Commissaire de police et le garde champêtre
sont chargés de l'exécution du présent arrêté huit jours après
l'approbation préfectorale.

Fait à l'hôtel de ville de Caux, le 7 juin 1883.

L. Maire,



L. Maire



Nîmes, le 19 juillet 1883.
Le Préfet de l'Hérault,

Geuny

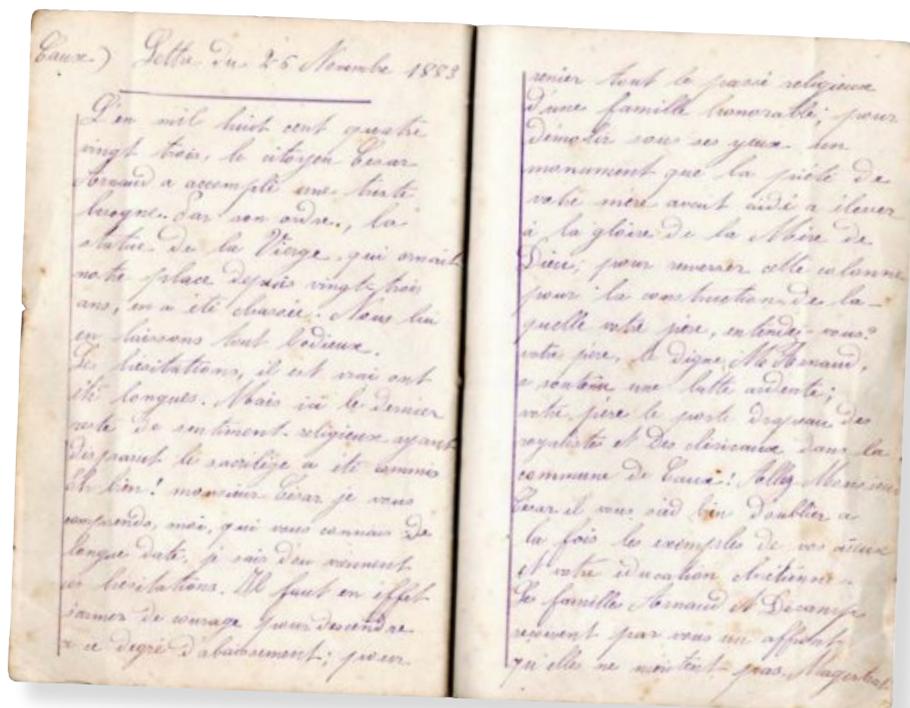
quand la queue fait marcher la tête, celle-ci, aveuglément poussée, va bientôt se heurter et se briser contre la pierre, et cette pierre, pour vous, sera la pierre de la colonne renversée. »

Le 10 décembre, *L'Éclair* relate l'intervention en chaire de l'abbé Combescure durant la messe du prône du 2 décembre : « Il a flétri, comme il le méritait, en termes nobles et éloquents, l'acte sacrilège de la démolition de la colonne de la Vierge. Lorsque, après une brève mais énergique protestation, il a demandé que tous les fidèles qui sentaient l'outrage fait à la Reine des Cieux, se prosternassent avec lui, pour faire amende honorable à notre Mère insultée, pas un seul n'est resté sourd à sa voix. Avec une spontanéité admirable, les genoux ont fléchi et les cœurs ont prié. » S'adressant au maire, le journal enchaîne : « Vos actes despotiques, vos attaques incessantes à notre liberté religieuse forment déjà contre vous et parmi vos coreligionnaires même, un camp dont les partisans augmentent chaque jour avec vos maladresses. Continuez encore et bientôt il n'y aura plus dans Caux un seul républicain, parce qu'il n'y aura plus un seul honnête homme qui consente à marcher à vos côtés. Comme l'eau qu'on jette sur le charbon ne fait qu'attiser le feu, l'eau puante de vos insultes ravive dans nos cœurs notre foi chrétienne et notre mépris pour vous. »

Le 14 décembre, *l'Union républicaine, organe de la démocratie de l'Hérault* dont le siège social est à Béziers, se lance dans la bataille en faisant paraître une lettre virulente à l'encontre de l'abbé Combescure. Nous la reproduisons *in-extenso* en dernière page de cet article. Trois jours plus tard, *L'Éclair* déplorera le style « insolent et grossier » de l'auteur. C'est, à notre connaissance, la dernière pique de cette joute journalistique. À l'issue des élections municipales de mai 1884, César Arnaud sera à nouveau proclamé maire du village, à la majorité absolue des conseillers. S'il échoue aux cantonales de juillet 1889, il restera maire de Caux jusqu'en 1900.

LE TEMPS DES MALÉDICTIONS

En ce 26 novembre 1883, la population catholique du village voit ainsi, avec désarroi, la statue de la Vierge quitter la place pour le fond du cimetière⁴. « Le citoyen César Arnaud a accompli une triste besogne. Nous lui en laissons tout l'odieux », consignera le soir même Élise Durand. Au début du XX^e siècle, le notaire Gaston Santy parlera d'une « profanation inique ». Un petit imprimé circule dans les chaumières qui porte pour titre *Douloureux souvenir de la démolition de la Colonne de la Vierge élevée sur la place de Caux (Hérault)* au-dessus de la liste des membres du conseil municipal. Au dos, une *Prière qu'on pourra faire devant la statue de la Sainte-Vierge au Cimetière* : « Sortez de ce tombeau ou de nouveaux Pilate ont ordonné de vous déposer, et puisque vous êtes, ô Marie ! la Femme forte qui a écrasé la tête du serpent infernal, brisez de même par votre puissance surnaturelle la force et anéantissez les calculs de l'impiété qui règne



Carnet d'Élise Durand
Coll. Jean-Paul Combes

sur le paroisse, et sur toute la France, votre royaume ». Oubliant l'exigence chrétienne du pardon, on va même jusqu'à jeter trois malédictions sur les républicains enragés. La tradition orale n'en a mémorisé que deux : *Per quicon que marchò pas, me desplaço pas ; Per quicon que parlo pas, me desplaço pas*. En clair : je ne bougerai pas le petit doigt pour un estropié ou un muet.

En mars 1883, l'épouse d'un conseiller municipal accouche d'un garçon boîteux. C'est la malédiction ! En juillet 1899, la petite Marie naît muette. La malédiction a la dent dure...

En 1959, la municipalité de Fernand Albouy vote l'achat d'un terrain en vue de l'agrandissement du cimetière. Son accès se faisant dans le prolongement de l'allée centrale, la statue de la Vierge se voit, trois ans plus tard, à nouveau déplacée, mais de quelques mètres seulement, jusqu'au centre de l'extension. Les mains ouvertes en signe d'acceptation, elle semble nous dire : Ainsi va l'humanité !

Guilhem Beugnon
Françoise Barthélémy

Décembre 2021

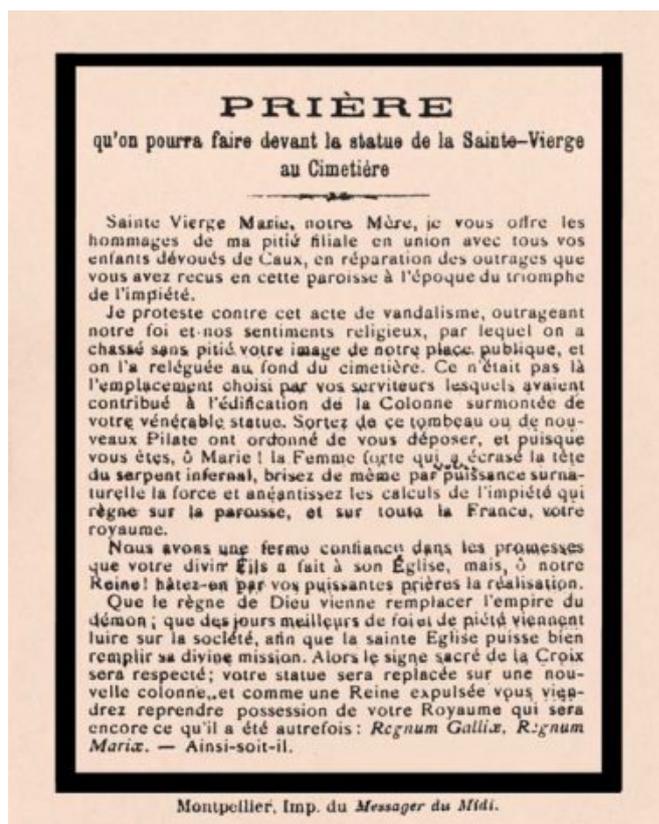
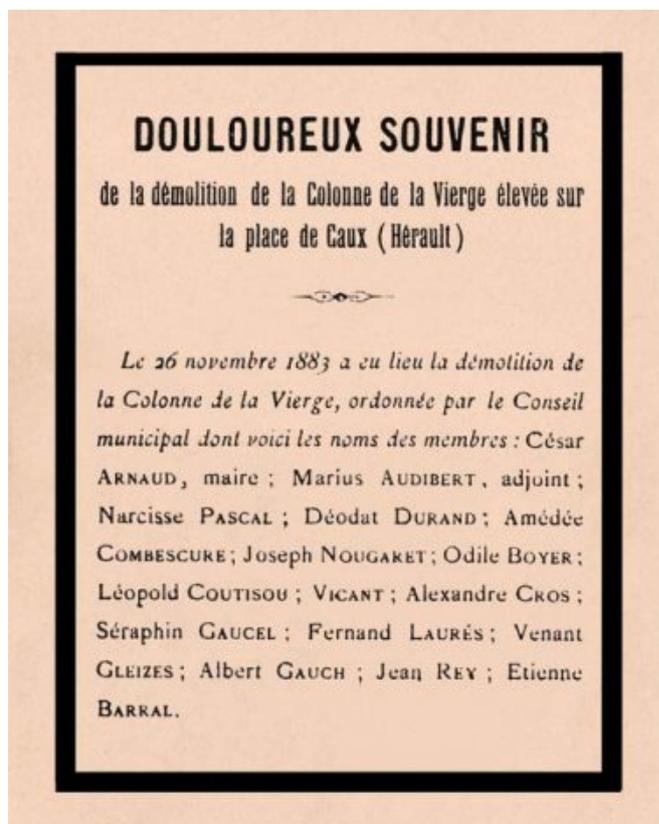
Notes

1. Jean Antoine Puech (1792-1877), curé de Caux de 1821 à 1873. À l'abbé Émile Farnier, son successeur (1873-1880), succèdera à son tour Martial Combescure (1880-1914) décédé à Caux le 10 mars 1917.

2. La famille Rainaud est implantée à Caux dès avant 1633, son premier représentant connu étant le notaire royal Gabriel Raymond Rainaut (1633-1717) époux de Gabrielle Fabre. Marguerite Grimaud, mère de Constantin Rainaud, est la fille du médecin et hygiéniste Gabriel Grimaud de Caux.

3. Nommé sous-préfet de Béziers le 12 janvier 1880, le lozérien Maurice André de Trémontels est promu préfet de l'Aveyron le 17 novembre de la même année.

4. La grille est replacée autour de la statue de saint Joseph dans la cour de l'école libre (Hyacinthe Marius Maders, *Caux, mon village en pays d'oc*, 1986, p. 213-214).



Ci-dessus

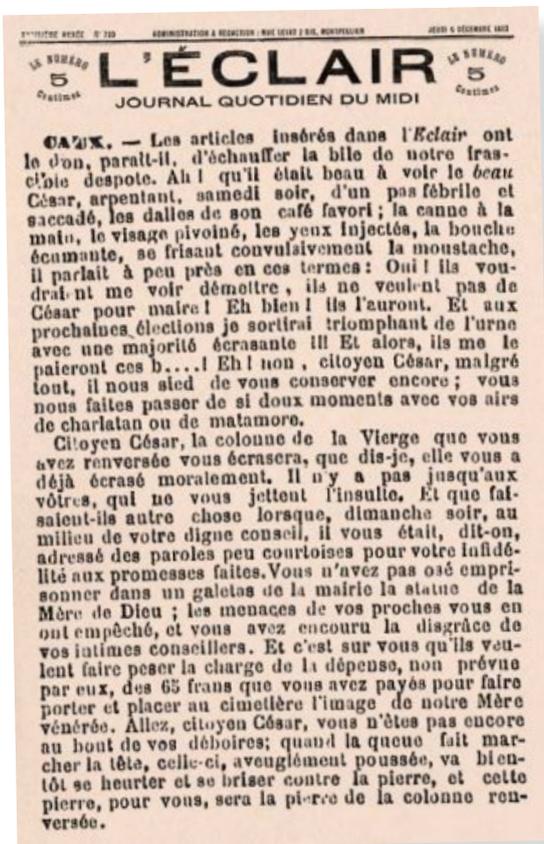
Prière à la Vierge

Coll. G. Beugnon

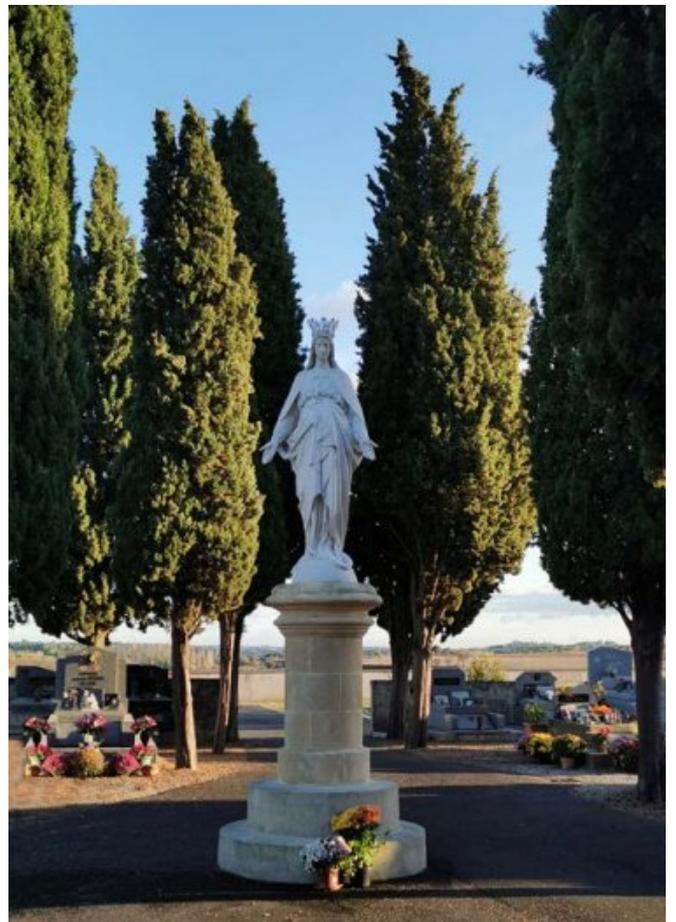
Ci-contre

Statue de saint Joseph dans la cour de l'école libre, entourée par l'ancienne grille de la colonne de la Vierge, vers 1920

Coll. Luce Duvoskeldt-Mahoudeaux



L'Éclair, jeudi 6 décembre 1883



1963 1883

Itinérance de la statue de la Vierge (photographie IGN du 8 décembre 1962)

1863



LE GRAND ORATEUR

Dans son édition du vendredi 14 décembre 1883, le journal biterrois *L'Union Républicaine* publie dans sa chronique régionale une lettre écrite à Caux deux jours plus tôt :

Monsieur le Rédacteur,

L'arlequin qui gère pour le compte du bon Dieu les intérêts spirituels de la commune de Caux, continue de faire des siennes. Il n'a pas encore épuisé la série de ses farces. La colonne renversée sert de thème à ses bouffonneries. Il hurle en chaire, il hurle dans le journal des marguilliers, il hurle au lit, il hurle à table, il hurle partout et toujours. Hurler est dans son tempérament et dans ses habitudes ; sa place n'est point à l'autel, elle serait bien plutôt dans un champ de foire, sonnante la trompette.

M. Chrysostôme, tout le monde le sait, est un grand orateur ; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'il est aussi un grand artiste, un musicien éminent : la clarinette est son instrument de prédilection, il en connaît à fond le doigté ; c'est sa compagne des nuits tourmentées. M. Chrysostôme est presque une renommée : docteur en droit canon, rien d'humain d'échappe à sa compétence ; il est expert dans l'art de guérir les entorses. Ce personnage brouillon possède des aptitudes singulières : celles par exemple de compromettre le bon Dieu à tort et à travers et de contribuer, dans une large mesure, à perdre la religion dont il prétend être le vicaire désintéressé.

Là où cet homme encombrant passe, au Mas-Blanc, à Alignan et ailleurs, il laisse des empreintes venimeuses, semant partout des brandons enflammés. Nulles sympathies, nulles affections, nuls regrets ne l'accompagnent, il ne recueille et n'emporte que la haine et la malédiction des populations.

On ne pourra jamais dire de lui qu'il a vécu en semant modestement le bien sous ses pas.

Malgré notre profonde indifférence pour ce disciple de Vespasien, insulteur quotidien de la République et des républicains, ses escobarderies nous amusent, et, à ce titre, il nous intéresse.

Nous aurons quelquefois l'occasion de parler de cet homme de désordre moral, dès qu'il aura repris le cours de ses soirées chantantes, d'où la galanterie n'est point toujours exclue.

Nous ne retrouverons point vraisemblablement le même personnel dans le groupe des Vestales ; quelques-unes sont absentes, d'autres estiment avec raison que l'insigne religieux du cordon bleu n'est point un talisman suffisant pour protéger leur candeur et se sont retirées ; d'autres enfin ne sont point encore rétablies... donc attendons !



L'abbé Martial Combescure, auquel *L'Union Républicaine* donne ironiquement le surnom de Chrysostome, l'un des Pères de l'Église célèbre pour son éloquence (« à la bouche d'or »), fut desservant au Mas-Blanc, l'un des hameaux de l'ancienne commune de Boussagues, puis curé d'Alignan-du-Vent avant d'être nommé à la paroisse de Caux, en 1880. Il décèdera au village le 10 mars 1917.

L'Union Républicaine,
n° 1076, 14 décembre 1883
Bibliothèque nationale de France

